



SERVICE DES AFFAIRES GENERALES
Pôle des Assemblées
Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du
Bureau Communautaire
du 10 janvier 2023 à 09h00

Présents :

Patrick ANTOINE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Dominique LACHENAL, Alain LETESSIER, Denis MAIRE, Anny MARTIN, Guillaume MATHELIER, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT.

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE.....	3
1 - MISE EN USAGE DE LA ZAC ETOILE ANNEMASSE-GENÈVE - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ANNEMASSE AGGLO, VILLA DU PARC ET BOUYGUES IMMOBILIER POUR LES ATELIERS ARTISTIQUES AVEC LES ÉCOLES DES TROIS COMMUNES DE LA ZAC ETOILE.....	3

Gabriel DOUBLET souhaite ses meilleurs vœux aux membres de l'assemblée, avec la concrétisation des projets communautaires et municipaux sans trop d'aléas. **Gabriel DOUBLET** aspire au maintien de l'union et de la solidarité et souhaite que le bloc local reste uni.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

1 - MISE EN USAGE DE LA ZAC ÉTOILE ANNEMASSE-GENÈVE - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ANNEMASSE AGGLO, VILLA DU PARC ET BOUYGUES IMMOBILIER POUR LES ATELIERS ARTISTIQUES AVEC LES ÉCOLES DES TROIS COMMUNES DE LA ZAC ÉTOILE

Rapporteur : Denis MAIRE / technicien(ne) : Charlotte COBOS

VU la délibération du Conseil Communautaire n°C-2014-0238 du 12 novembre 2014 approuvant le pacte politique de solidarité entre Annemasse Agglo et les communes d'Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand sur le grand projet urbain Étoile Annemasse-Genève,

VU la délibération du Conseil communautaire n°C-2014-0240 du 12 novembre 2014 approuvant le dossier de création de la ZAC ÉTOILE ANNEMASSE GENÈVE,

VU la délibération en Conseil Communautaire n°C-2016-0135 du 6 juillet 2016 approuvant le choix de l'entreprise BOUYGUES IMMOBILIER en tant que concessionnaire de la ZAC ÉTOILE ANNEMASSE GENÈVE et les termes du contrat et ses annexes, autorisant le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution dudit contrat de concession,

VU la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Création de palissades artistiques au sein de la ZAC Etoile Annemasse-Genève

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Etoile Annemasse-Genève, son aménageur, la société Bouygues Immobilier Urbanera, pilote des actions dites de mise en usages de la ZAC Etoile, et, parmi celles-ci, la création de palissades artistiques par les écoles situées à proximité. Destinées à être posées sur les chantiers de la ZAC, sur chacune des trois communes que couvre son périmètre, ces palissades temporaires seront conçues et fabriquées dans le cadre d'ateliers organisés avec des artistes du territoire. L'objectif est de favoriser l'appropriation de l'écoquartier de l'Etoile et d'embellir les abords des terrains en chantier, en associant les enfants des écoles du secteur dans une démarche artistique à visée pédagogique.

Mise en œuvre

Afin de mettre en œuvre cette action, sur conseil de l'Education Nationale, Annemasse Agglo et Bouygues Immobilier ont sollicité la Villa du Parc, Centre d'art contemporain d'intérêt national, pour :

- coordonner, et administrer la relation avec les 3 artistes identifiés sur tous les aspects que cela implique (juridique, financier, administratif) ;
- piloter et mettre en place les ateliers avec 3 artistes intervenants auprès d'élèves de classes de CM1 et /ou CM2, scolarisés dans 3 écoles situées sur les 3 communes concernées par la construction de l'écoquartier de l'Etoile : l'école Saint-Exupéry à Annemasse, l'école de La Fraternité à Ambilly et l'école de Cornières à Ville-la-Grand ;
- veiller à la bonne réalisation des productions prévues, dans le calendrier fixé par l'Aménageur et validé par Annemasse Agglo.

Convention

Considérant que cette action répond aux objectifs de la ZAC Etoile Annemasse-Genève en termes de valorisation de l'écoquartier et de sa communication, il est proposé au Bureau Communautaire la signature d'une convention de partenariat tripartite entre l'association La Villa du Parc, Centre d'art contemporain d'intérêt national, Bouygues Immobilier et Annemasse Agglo, respectivement Aménageur et Autorité concédante de la ZAC Etoile Annemasse-Genève. Les ateliers artistiques dans les 3 écoles démarreront d'ici la fin d'année 2022 et se termineront aux vacances de printemps 2023. Les productions artistiques seront posées sur les palissades, en présence des artistes avant les vacances d'été 2023.

Financement de l'action et propriétés

Cette convention est établie afin de définir l'engagement de l'association dans la mise en œuvre de cette action. Annemasse Agglo reste un appui dans la communication des actions de la ZAC Etoile mais **ne financera pas cette action** comme il est notifié dans l'article 4 concernant le budget prévisionnel :

- Ce budget de 29 880 € HT est totalement pris en charge par UrbanEra dans le cadre du bilan d'aménagement de la ZAC Etoile.

De ce fait, **la propriété matérielle des productions artistiques des palissades dans toutes leurs composantes revient à l'aménageur.**

La Villa du Parc est titulaire elle-même et pour le compte des artistes associés de toutes les polices d'assurances nécessaires.

Denis MAIRE indique que la Villa du Parc a retenu 3 artistes qui interviendront dans les écoles en janvier 2023 pour une installation des palissades au printemps. Cet événement s'inscrit dans l'accompagnement de la création de la ZAC, qui rassemble diverses opérations de communication et de mise en usage. La participation sur ce projet sera concrétisée par un forum / agora fin janvier 2023.

Une sensibilisation sur le projet et les quartiers sera proposée aux élèves en amont de la création artistique sur les thèmes valorisés de la ZAC : thématique mobilité pour l'école d'Annemasse, thématique ville de demain pour Ambilly, et thématique biodiversité pour Ville-la-Grand.

Nadine JACQUIER précise que l'objectif est de faciliter l'appropriation de la ZAC par les habitants situés en périphérie du programme. Le partenariat avec l'Éducation Nationale éclairera les interventions des artistes dans les classes.

Nadine JACQUIER compte sur la participation des jeunes scolaires et sur l'écho engendré auprès des parents.

Laurent GILET se dit déçu des impacts du premier parcours artistique en juin 2022. Pour ce projet, le vecteur de communication est intéressant.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la convention de partenariat entre Annemasse Agglo, Bouygues Immobilier et l'association La Villa du Parc, Centre d'art contemporain d'intérêt national pour la durée des ateliers artistiques ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h33.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

